



UNION DU MAGHREB ARABE

RESUME SUCCINCT DES MESSAGES CLES POUR LA DECLARATION AFRICAINE (RIO+20)

Λ Λ Λ Λ

RAPPORT D'ÉVALUATION DES PROGRÈS REALISÉS EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE DU NORD: PRÉPARATION DE LA
CONFÉRENCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2012 (RIO+20)⁽¹⁾



Octobre 2011

¹ Rapport préparé avec le soutien financier de la Commission Economique Pour l'Afrique et de la Banque Africaine de Développement.

Résumé succinct

des messages clés pour la déclaration africaine Rio+20

Trente ans après la Conférence internationale de Stockholm sur l'environnement (1972) qui a donné naissance au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), vingt ans après le sommet de la terre à Rio (1992) marqué par le rapport Brundtland, et dix ans après le sommet mondial du développement durable à Johannesburg (2002), l'assemblée générale des Nations Unies a convoqué une conférence internationale "Rio + 20", qui se tiendra à Rio au Brésil du 4 au 6 juin 2012.

Les Nations Unies ont fixé deux objectifs à cette conférence :

- **garantir** le renouvellement des engagements politiques pour le développement durable,
- **évaluer** les progrès vers les objectifs tracés au niveau international pour le développement durable et proposer les moyens pour relever les défis nouveaux et émergents.

Le sommet mettra l'accent sur deux thèmes spécifiques :

- **assurer** la transition vers une économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable,
- **favoriser** le montage d'un dispositif institutionnel qui assure le développement durable.

Comme pour toutes les conférences internationales, un secrétariat chargé de coordonner le processus de préparation est mis en place par les Nations Unies. Il organise des comités préparatoires périodiques "PrepCom" et des réunions intersessions et sous-régionales en vue de la présentation prévue en janvier 2012 d'un rapport préparatoire à la conférence qui constituera la base de négociations. C'est dans ce cadre que la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique du Nord (Bureau Rabat) et l'Union du Maghreb Arabe (UMA) ont engagé l'élaboration d'un rapport qui participerait à faciliter le processus préparatoire africain de RIO+20. Ce rapport s'est articulé autour de sept chapitres :

1. le premier a traité des questions prioritaires du développement durable en Afrique du Nord qui se situent au niveau des domaines stratégiques environnementaux, économiques et sociaux de la manière suivante :

- **Pour le volet environnemental** le rapport a identifié la désertification et la sécheresse, le déficit hydrique, la dégradation de la biodiversité et les impacts des changements climatiques comme préoccupations communes majeures pour les 7 pays de l'Afrique du Nord.
- **Pour le volet économique** le rapport a mis en exergue les progrès qui ont été réalisés dans la sous région dont notamment le taux de croissance élevée se situant autour de 4 à 6% durant les deux dernières décennies. Il a aussi identifié les problématiques économiques vécues par les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services et qui handicapent leur croissance durable.

- **Pour le volet social le rapport a enregistré** l'amélioration de l'indicateur du développement humain dans la sous région. Toutefois, il a mis en relief la problématique du chômage et notamment celui des jeunes diplômés comme préoccupation majeure dans la sous-région.

2. Le deuxième chapitre a identifié les plus importants acquis dans la sous-région. En effet, tous les pays ont signé les conventions internationales en matière d'environnement, ont mis en place leurs plans d'actions et ont créé le cadre institutionnel adéquat pour le suivi et la mise en œuvre des engagements découlant de ces conventions.

3. Le troisième chapitre a surtout mis en relief les défis et contraintes de mise en œuvre des conventions dont on cite :

- une croissance qui n'est pas suffisamment créatrice d'emplois et qui n'a pas pu assurer l'intégration régionale et nationale nécessaire entre les pays de la région et au sein de chaque pays.
- Le manque d'articulation entre la stratégie de lutte contre la pauvreté et la stratégie de développement durable.
- Le manque de synergie entre les processus de mise en œuvre des conventions sur le plan international et national.
- Les difficultés propres à la mise en œuvre de la convention sur la biodiversité.
- Les contraintes dans la conception et la mise en œuvre de la politique d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.
- La faiblesse de l'approche territoriale en matière de développement durable.

4. Le quatrième chapitre a analysé les interactions entre les trois piliers économique, social et environnemental du développement durable; il a surtout mis en relief l'absence d'interaction entre ces trois piliers dans les zones du littoral des pays de la sous-région où la concentration des activités économiques a engendré d'énormes problèmes environnementaux (pression sur les ressources naturelles, intrusion marine..) et sociaux (constitution des bidonvilles, etc...); le manque d'introduction du pilier environnemental dans les politiques économiques et sociales et particulièrement dans l'aménagement des territoires et dans les politiques sectorielles de croissances économiques (industrie polluante, surexploitation des ressources naturelles...); le manque d'articulation entre les stratégies de lutte contre la pauvreté et les stratégies de développement durable (le rapport de la CEA, 2008 a confirmé que dans les trois pays Algérie, Maroc et Tunisie les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté se faisaient séparément des stratégies de développement durable et ce malgré l'adhésion des pays concernés aux recommandations du plans de mise en œuvre de Johannesburg). Le rapport a aussi présenté quelques cas d'interaction positive entre ces trois piliers dans les pays de la sous-région dont principalement l'interaction positive entre croissance économique et OMDs (Objectifs du Millénaires pour le Développement).

5. Le cinquième chapitre a présenté le cadre institutionnel du développement durable

formé dans tous les pays de la sous région par des conseils ou comités nationaux de développement durable regroupant les représentants de toutes les institutions gouvernementales et non gouvernementales concernées par le Développement Durable (DD). Sur le plan opérationnel, tous les pays ont conçu des stratégies et des plans d'actions de l'environnement, des ressources naturelles et des agendas 21, et ont mis en place un dispositif de suivi et d'évaluation basé sur des indicateurs qui permettent de suivre l'état d'avancement de mise en œuvre des conventions internationales. Tout ce dispositif est généralement appuyé par les institutions internationales et les bailleurs de fonds. C'est dans ce cadre que la CEA et le PNUE ont mis en œuvre des programmes onusiens de développement durable et de renforcement des capacités des pays de la sous région pour mieux atteindre les objectifs environnementaux des OMDs.

En plus l'Union Africaine (UA), le NEPAD (Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique) et la Ligue des Etat Arabes ont tous participé activement à cette dynamique de suivi évaluation des conventions internationales selon leurs compétences institutionnelles.

Les Etats membres de l'UMA ont renforcé leur coopération sous régionale en matière de politique de l'environnement et de développement en adoptant la charte et la convention maghrébines de protection de l'environnement.

Malgré l'importance de ce dispositif, le rapport a identifié plusieurs contraintes dont on cite surtout :

- la dispersion des informations détenues par de nombreux organismes.
- le manque des capacités et des moyens des observatoires permanents spécialisés.
- la fragmentation du paysage du dispositif institutionnel de la coopération internationale.
- le manque de coordination entre les groupements régionaux Afrique, Méditerranée et Arabe.

6. Le sixième chapitre concerne les défis nouveaux et émergents en Afrique du Nord : pour la période à venir, 4 défis nouveaux et émergents en matière de développement durable ont été identifiés.

- **Le premier consiste à faire face aux Changements Climatiques** dans la sous région où toutes les études convergent pour mettre en relief l'extrême vulnérabilité de cette dernière surtout qu'elle est située dans une zone aride à semi-aride où les ressources hydriques sont naturellement limitées et les écosystèmes fragiles.

Les politiques d'adaptation aux changements climatiques dans la sous région ont ciblé trois domaines:

- **l'adaptation du territoire** suivant l'approche des Plans Climats Territoriaux Intégrés PCTI du PNUD.
- **le ciblage des grands domaines prioritaires** liés aux impacts des CC, notamment les ressources en eau, les secteurs de l'agriculture, du tourisme et de l'industrie, les infrastructures portuaires, d'assainissement et thermiques et électriques et les domaines liés au capital social et notamment la santé et l'emploi.

- **Le développement du cadre d'intervention** et l'instauration d'une synergie entre les différents volets en la matière.
- **Le deuxième concerne les enjeux de la transition vers une économie verte en Afrique du Nord.** En effet, et en plus du positionnement de l'économie verte au cœur des enjeux du développement durable de tous les pays de la sous région, les programmes déjà réalisés en matière d'énergies renouvelables, d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques, de lutte contre la désertification, de conservation des richesses de biodiversité, d'agriculture biologique et de rentabilisation des produits des terroirs ont convergé pour créer une base stratégique à la transition vers l'économie verte.
Cependant, les acteurs de la sous région sont conscients des difficultés de synergie entre la réalisation des objectifs prioritaires de la croissance économique et de la promotion sociale d'une part et la nécessité de s'orienter vers une économie verte d'autre part.
- **Le troisième nouveau défi consiste à mettre en œuvre une politique renouvelée d'emplois et de développement local participatif:** les pays de la sous région ont accompli des progrès notables en matière de développement économique et sociale sans pouvoir créer suffisamment d'emplois pour résorber le chômage. En effet, pendant la période 2000-2010 le nombre des nouveaux entrants sur le marché du travail a atteint un effectif deux fois plus important que lors des deux dernières décennies. Le taux de chômage de la région, dont la moyenne s'établit à 15% à l'heure actuelle, a doublé au cours des deux dernières décennies et se situe aujourd'hui parmi les plus élevés du monde.
- **Le quatrième nouveau défi consiste à pouvoir créer les conditions favorables pour une meilleure intégration régionale:** En effet, l'indice composite d'intégration régionale élaborée par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a calculé la progression annuelle à moins de 2% au sein des pays de l'UMA, inférieure à celle des autres communautés régionales africaines telles que l'Union Economique et Monétaire Ouest – Africaine UEMOA (6%), la Cen-Sad (entre 4 et 6%) et le COMESA (entre 2 et 4%). Etant signalé, que la moyenne africaine de la progression de l'intégration est le double que celui des pays de l'UMA (4,5% contre 2%).

7- Le dernier chapitre du rapport a été consacré aux recommandations qui ont été formulées en huit grands axes :

- **la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité** : il a été proposé de mener des études stratégiques pour prévenir la sous-région d'une pénurie grave d'eau à l'horizon 2050 et de lutter contre la dégradation de 80% des terres. Une attention particulière devrait être accordée à une meilleure gestion des écosystèmes avec la mise en œuvre d'un projet sous régional de sauvegarde de l'écosystème oasien et d'un projet méditerranéen pour la biodiversité marine.

- **le développement économique et social** : avec la réorientation des stratégies de développement et des plans d'actions vers un meilleur ciblage des problématiques emploi, pauvreté et développement des zones défavorisées, ainsi qu'une meilleure équité dans les domaines des accords de libre échange et de gestion des flux migratoire dans les pays de la sous-régions comme espace de transition vers l'Europe.

- **la communication, information et sensibilisation CIS** : avec la mise en œuvre des stratégies nationales en ciblant les programmes scolaires, les clubs environnementaux, les initiatives des jeunes et les réseaux de citoyenneté environnementale.

- **la recherche scientifique** : avec le développement des mécanismes de partenariat entre les secteurs publics, privés et les réseaux des recherches appliquées en favorisant les réseaux de partenariat entre les centres de recherche de la sous-région et ceux des pays partenaires.

- **la transition vers l'économie verte** : en insistant sur l'importance de l'interaction entre les trois piliers de développement durable, la conciliation entre la priorité accordée à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emplois et l'intégration de la transition vers l'économie verte comme enjeu dans le schéma de développement et la nécessité de concevoir des plans verts et des outils de reconversion des systèmes de production pour former une base permettant la transition graduelle vers une économie verte.

- **le volet institutionnel et de gouvernance** : il a été souligné l'importance d'introduire et de généraliser l'approche participative à l'échelle locale permettant d'accroître la rentabilité économique, l'efficacité sociale et la durabilité des projets locaux, ainsi que la nécessité de concevoir les outils de synergie entre les trois conventions internationales environnementales. En outre, il a été suggéré de fédérer les propositions des pays de la sous-région en vue de développer et de renforcer les rôles du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) de manière à assurer une réelle synergie entre les conventions internationales de l'environnement d'une part et entre les domaines de l'environnement et les autres domaines de développement économique et social en étroite collaboration avec les différentes institutions internationales concernées.

- **le financement** : avec en particulier , le renforcement des outils de financement adéquat pour répondre aux nouveaux besoins de lutte contre les changements climatiques, de promotion de l'emploi, de renforcement de la sécurité alimentaire et de transition vers une économie verte. La sécurisation de l'appui international et de financement liés aux changements climatiques sur la base des engagements pris par les pays développés, la nécessité d'honorer les engagements en matière d'aide au développement, le renforcement des outils internationaux de financement pour lutter contre la désertification et l'encouragement par des financements spécifiques aux institutions de la société civile sont autant d'éléments qui ont été mis en exergue.

- **l'intégration régionale** : par le renforcement la coopération entre les secteurs privés de la rive Nord et de la rive Sud de la méditerranée, l'activation des conseils sectoriels des pays de la sous-région pour cibler l'intégration des secteurs prioritaires et le développement des outils d'intégration économique dans le cadre de la mise en œuvre des accords de libre-échange entre les deux espaces Afrique du Nord et Europe.